

BOURSE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

3 000 \$ À 5 000 \$

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 20 FÉVRIER 2022, 23 H 59

ÇA M'INTÉRESSE !

→ [VOIR LE DÉTAIL DES EXIGENCES](#)

EN RÉSUMÉ

Ce tout nouveau programme de soutien à la recherche permettra d'aider un étudiant ou une étudiante à effectuer un stage d'été de recherche. Ce dernier devra être inscrit dans l'un des programmes universitaires (baccalauréat, maîtrise ou doctorat de premier cycle) suivants: **Médecine | Pharmacie | Sciences infirmières | Physiothérapie | Orthophonie | Ergothérapie | Nutrition | Kinésiologie.**

Le montant de la bourse sera calculé en fonction de la durée prévue du stage. L'appliquant doit s'engager à un stage d'au minimum 6 semaines. Le montant total de la bourse sera calculé proportionnellement au nombre de semaines de stage, jusqu'à concurrence de 10 semaines. La durée du stage peut dépasser cette limite de 10 semaines, mais le montant de la bourse ne sera pas majoré. Un montant de 500 \$ par semaine est prévu et correspond à une somme totale de 3 000 \$ (6 semaines) à 5 000 \$ (10 semaines).

La bourse sera remise en deux versements. Un premier versement correspondant à 50% du montant total sera versé en début de stage. Un deuxième versement correspondant à 50% du montant sera versé à la réception du compte-rendu de stage.

Les documents de mise en candidature doivent être reçus au maximum à la date limite de soumission et être rédigés en français ou en anglais.

Engagements du stagiaire (advenant l'octroi d'une bourse) :

1. Le candidat s'engage à soumettre un compte-rendu de son stage au plus tard 4 semaines après la fin de son stage.
2. Le candidat s'engage à présenter les résultats de ses travaux sous la forme d'une présentation par affiche lors du congrès annuel de la SSVQ de l'année courante suivant l'été de réalisation du stage (habituellement à la fin novembre).
3. Le candidat s'engage à respecter les normes de meilleure pratique en recherche en vigueur dans son université d'attache.
4. Le candidat donne son accord pour que la SSVQ puisse faire la promotion du programme en utilisant son nom, son programme de formation et le titre de son projet.
5. Les candidats doivent être inscrits à la session d'automne suivant le stage d'été dans l'un des programmes de formation mentionnés ci-haut.

Critères d'évaluation des candidatures :

- Qualité et faisabilité du projet de recherche
- Rôle du stagiaire
- Qualité de la supervision proposée et des ressources disponibles
- Dossier académique
- Curriculum vitae du candidat